

## **TX CELL**

Société anonyme à Conseil d'administration  
Siège social : allée de la NERTIERE – LES CARDOULINES  
SOPHIA ANTIPOLIS  
06560 VALBONE  
435 361 209 RCS GRASSE

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital**

(Assemblée Générale Mixte du 21 Avril 2016, 6<sup>ème</sup> résolution)

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SAS**  
*Membre de PKF International*  
17, Boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**ERNST & YOUNG AUDIT**  
1 place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris La Défense

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SAS**  
*Membre de PKF International*  
17, Boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**ERNST & YOUNG AUDIT**  
1 place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris La Défense

**TX CELL**

Société Anonyme à Conseil d'administration  
Siège social : allée de la NERTIERE – LES CARDOULINES  
SOPHIA ANTIPOLIS  
06560 VALBONE  
435 361 209 RCS GRASSE

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital**  
(Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Avril 2016, 6<sup>ème</sup> résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital social, par période de vingt-quatre (24) mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Marseille et à Paris La Défense, le 31 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
*Membre de PKF International*



Guy CASTINEL

**ERNST & YOUNG AUDIT**



Cédric GARCIA